

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail-Justice-Solidarité



CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION COMMISSION SANTÉ, ÉDUCATION, AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES

**RAPPORT SYNTHÈSE DE LA MISSION D'INFORMATION
PARLEMENTAIRE A L'HÔPITAL NATIONAL DONKA**

Conakry, leAvril 2023

Honorable Président du Conseil National de la Transition,

Honorables Conseillers nationaux,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs, en vos rangs, grades, titres, tout protocole observé ;

Mesdames et messieurs,

Ce présent rapport que j'ai l'honneur de présenter au nom de la Commission Santé, Education, Affaires Sociales et Culturelles est la synthèse des constats et réserves faits sur les travaux de génie civil, sur les équipements, les services transférés, les principales difficultés et les doléances exprimées par les médecins, les chefs de services, le concessionnaire, le syndicat et les recommandations générales.

1. CONSTATS RELATIFS AUX TRAVAUX DE GENIE CIVIL

- ✓ Persistance de problèmes d'étanchéité au niveau de certains bâtiments ;
- ✓ Moisissure des murs ;
- ✓ Non renouvellement de peinture intérieure et extérieure des postes de transformation P3 et P4 ;
- ✓ Non-conformité de certaines portes y compris celles des blocs opératoires ;
- ✓ blocs opératoires non fonctionnels ;
- ✓ dispositifs et accessoires de contrôle de niveau d'eau des divers surpresseurs (eau potable et incendie) non fonctionnels ;
- ✓ non paramétrage des postes téléphoniques ;
- ✓ partie graphique des alarmes techniques non finalisée ;
- ✓ non achèvement des travaux de câblage du lecteur de badge pour les ascenseurs ;
- ✓ non achèvement des travaux du réseau d'assainissement au niveau du bâtiment des maladies infectieuses et tropicales ;

- ✓ Non achèvement des travaux d'électrification de certains bâtiments tels que psychiatrie et la dermatologie ;
- ✓ Non installation des caméras de surveillance ;
- ✓ Non- finalisation de la clôture ;
- ✓ inexistence de peinture antirouille (anti corrosive) sur tous les ouvrages métalliques ;
- ✓ non achèvement des travaux de traitement des structures métalliques et des grilles au niveau de la liaison entre la galerie et le bloc opératoire de la maternité ;
- ✓ existence de fissures et manque de lustrage des voies sous les galeries de liaison au niveau de la maternité, la cuisine et la buanderie ;
- ✓ non-exécution de la protection de la dalle avec de l'étanchéité multicouches au niveau du local groupe électrogène du forage industriel ;
- ✓ non alimentation de la pompe du forage industriel à partir du poste de transformation P4 par un disjoncteur de 250A équipé de déclencheur différentiel;
- ✓ non achèvement des travaux des espaces verts au niveau du bâtiment des maladies infectieuses et tropicales.

2. CONSTATS RELATIFS AUX EQUIPEMENTS

Certains équipements biomédicaux livrés par les fournisseurs FSE et LUCKY EXPORT ne sont pas fonctionnels et d'autres sont en panne, nécessitant des interventions urgentes pour les réparer/remplacer.

D'autres équipements ne sont pas mis en service à cause de l'indisponibilité des consommables et des réactifs.

Les équipements livrés, installés et mis en service n'ont pas fait l'objet d'une réception finale par le consultant biomédical du projet missionné par SCET-TUNISIE comme prévu par les marchés publics.

On note également une insuffisance d'ambulances- 3 pour un hôpital de 632 lits.

3. CONSTATS SUR LES SERVICES TRANSFERES

3.1 SERVICE DE MEDECINE INTERNE

Personnels :

- Médecins spécialistes trois (3) ;
- Médecins gastrologues, trois (3) ;
- Infirmières d'Etat deux (2) ;
- ATS deux (2) ;
- Aide soignantes deux (2) ;
- Généralistes deux (2) ;
- Généralistes contractuels d'éployé par le concessionnaire quatre (4).

3.2 SERVICE DE PEDIATRIE

Le service est divisé en deux (2) pavillons :

Personnel : au total quatorze (14) travailleurs

- Médecins spécialistes huit (8) ;
- Aides-soignantes six (6).

3.3 SERVICE D'ENDOCRINOLOGIE DIABETOLOGIE

Personnel :

- Médecins spécialistes : sept (7),
- Médecins Généralistes : deux (2),

- Aides-soignantes : douze (**12**),
- ATS : cinq (**5**),

3.4 UNITE DES PIEDS DIABETIQUES

Le service est en cours de transfert (les travaux de réfection des locaux et de la ventilation du matériel ont été déjà fait).

3.5 SERVICE DES URGENCES

Personnels :

- Spécialistes : zéro (**0**) ;
- Médecins contractuels : dix (**10**) ;
- Médecins titulaires : huit (**8**) dont l'expérience est de 10 ans dans les services d'urgences ;
- Infirmier d'Etat : dix-neuf (**19**) ;
- ATS (agents techniques de santé) : trois (**3**) ;
- Aides-soignantes : trois (**3**) ;
- Chauffeurs : huit (**8**) ;
- Brancardiers : seize (**16**).

3.6 LES CONSULTATIONS EXTERNES SPECIALISEES

Personnel :

- Spécialistes vingt (**20**) ;
- Infirmières douze (**12**) ;

Ce service est constitué de trente-quatre (34) bureaux de consultations, les services fonctionnels sont, la Médecine interne, ORL, Néphrologie, Gastro entérologie, la Pharmacie, la Pédiatrie, Endocrinologie-Diabétologie, Traumatologie, Chirurgie, la Dermatologie

3.7 SERVICE D'ODONTOSMATOLOGIE

Personnel :

- ✓ Spécialistes cinq (5)
- ✓ Assistants dentaires zéro (0) ;

Le médecin chef déclare être satisfait des conditions de travail et des équipements mis à sa disposition.

4. LES PRINCIPALES DIFFICULTES RELEVÉES PAR LES DIFFÉRENTS SERVICES

- ✓ Besoin de formation sur l'utilisation des équipements de laboratoire ;
- ✓ Manque de certains réactifs et consommables de laboratoire ;
- ✓ Certains consommables sont périmés ou en voie de péremption ;
- ✓ Insuffisance des primes d'encouragement du personnel.
- ✓ Insuffisance de personnels qualifiés (Médecins, infirmiers, manipulateurs, techniciens de radiologie etc...)
- ✓ IRM non fonctionnelle (manque d'une carte électronique commandée en cours de livraison) ;
- ✓ Insuffisance d'espace de stockage des médicaments ;
- ✓ Faible capacité de la chaîne de froid ;
- ✓ Retard dans la délivrance des résultats des examens biologiques ;
- ✓ Insuffisance de bureaux pour le personnel soignant ;
- ✓ Non maîtrise du circuit hospitalier par les malades ;
- ✓ Retard du transfert de l'unité du pied diabétique ;
- ✓ Inaccessibilité des étudiants stagiaires dans les locaux des services ;
- ✓ Manque d'insuline rapide et de chlorure de potassium dans la pharmacie hospitalière ;
- ✓ Absence de kits d'urgence ;

- ✓ Retard dans le transfert des malades du service des urgences vers les services d'hospitalisation.

5. LES PRINCIPALES DOLEANCES FORMULEES PAR LES DIFFERENTS SERVICES

- ✓ Définir une politique de prise en charge des indigents par l'Etat et des blessés issus des mouvements et des catastrophes ;
- ✓ Débloquer le versement du reliquat de la subvention d'équilibre 2023 et le versement de la 1^{ère} tranche de 2024 ;
- ✓ Régler les factures impayées de l'ensemble des sinistrés pris en charge par l'ETAT qui ont été traités à l'Hôpital National Donka ;
- ✓ Prendre en charge les employés contractuels par la fonction publique ;
- ✓ Appuyer l'acquisition d'un 2^e transformateur au près d'EDG
- ✓ L'acquisition de certains équipements et matériels médicaux manquants dont les demandes ont été soumises au Ministère ;
- ✓ Doter l'hôpital de trois (3) autres ambulances pour combler le manque en véhicules d'assistance et pour répondre efficacement aux besoins d'un hôpital de référence de 632 lits ;
- ✓ Doter l'hôpital d'une centrale à oxygène pour pallier aux pannes récurrentes ;
- ✓ appliquer le statut des hospitalo-universitaires au niveau du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

6. RECOMANDATIONS

6.1 MINISTERE DE LA SANTE :

- ✓ Prendre des arrêtés d'applications liés au fonctionnement et aux attributions des organes de gestion conformément au décret

D/2022/0333/PRG/CNRD/SGG portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Hôpital National Donka ;

- ✓ Mettre en demeure les sociétés adjudicatrices (SACCOF et PICCINI) à achever les travaux des infrastructures des bâtiments des lots 1 et 2;
- ✓ Demander à l'unité de gestion de fournir un rapport détaillé du suivi, des travaux de génie civil et de fourniture des équipements ;
- ✓ Recruter et former un personnel qualifié pour tous les services et particulièrement pour le cathétérisme cardiaque et des techniciens réparateurs de l'IRM et autres appareils ;
- ✓ Veiller à l'application du statut hospitalo-universitaire pour permettre une prise en charge des primes du personnel hospitalier en plus du salaire de la fonction publique
- ✓ Mettre en demeure la société FSE à remplacer le matériel non fonctionnel, réparer le matériel en panne et prendre des dispositions pour un approvisionnement régulier en consommables et réactifs.
- ✓ Lever des réserves au niveau des bâtiments, des installations et des équipements afin de favoriser la mise en œuvre complète du projet ;
- ✓ Améliorer la qualité de l'alimentation électrique par la mise en place d'une ligne électrique dédiée avec un courant stabilisé pour une meilleure sécurité des installations, des équipements et des soins et de bonnes conditions de séjour pour les patients.
- ✓ Définir une politique de prise en charge des indigents en collaboration avec le ministère de la promotion féminine et des personnes vulnérables

6.2 MINISTÈRE DES FINANCES :

- ✓ Payer régulièrement et à temps les subventions allouées au concessionnaire conformément aux dispositions du statut portant organisations et fonctionnement des organes de gestion.

6.3 CONCESSIONNAIRE :

- ✓ Assurer le transfert des compétences conformément au chronogramme contenu dans les clauses contractuelles ;
- ✓ Assurer la formation initiale en gestion hospitalière du personnel devant assurer la relève dès la première année de la concession ;
- ✓ Assurer la formation continue du personnel médical et paramédical;
- ✓ Revaloriser et payer les primes selon les grades et fonctions ;
- ✓ Installer des caméras de surveillance pour sécuriser les installations et le matériel ;
- ✓ Favoriser l'apprentissage par vidéo à partir des blocs opératoires
- ✓ Impliquer les chefs de service et la direction générale dans le recrutement du personnel

6.4 DIRECTION GENERALE

- ✓ Collaborer étroitement avec le concessionnaire pour faciliter le transfert des compétences ;
- ✓ Conseiller et accompagner le concessionnaire sur les différents aspects médicaux, académique et sociaux en lien avec les activités de l'hôpital.

6.5 CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ✓ Veiller à l'exécution des recommandations du Conseil National de la Transition
- ✓ Veiller au respect des textes d'application

Monsieur le Président

Honorable conseillers nationaux

Mesdames et messieurs ;

Conformément aux recommandations de la mission d'information parlementaire effectuée en mars 2023, certaines réserves ont été levées et quelques recommandations ont été prises en compte. Ce sont :

1- Le transfèrement des services du camp Camayenne au nouvel hôpital de Donka :

En mars 2023 il n'y avait que 3 services qui ont été transférés. A ce jour 28 services ont été transférés, exceptée la maternité.

Ce sont :les Consultations Externes spécialisées, les Urgences médico-chirurgicales, la Pharmacie, le Laboratoire de Biologie Médicale , l'imagerie médicale, la Médecine interne, l'Endocrino-diabétologie, la Pédiatrie, la Néphrologie, l'Hématologie, la Psychiatrie, l'Anatomopathologie, la Morgue, la Dermatologie, les Maladies infectieuses et tropicales, la Chirurgie plastique, la Chirurgie pédiatrique, la Chirurgie cardio vasculaire, la Chirurgie viscérale, la Chirurgie thoracique, L'Orthopédie et la traumatologie (y compris les pieds diabétiques), l'Odonto stomatologie, la Chirurgie maxillo- faciale, la Neurochirurgie, l'ORL, l'Anesthésie-Réanimation, la Stérilisation et les Blocs Opératoires (certaines salles ont été rendues fonctionnelles par le concessionnaire).

2. Equipements :

Le Scanner, l'IRM, les automates d'hématologie, de biochimie, de bactériologie et la salle de cathétérisme cardiaque sont fonctionnels. Trois endoscopes sur neuf sont opérationnels. Les réactifs et consommables sont disponibles.

3. Ressources humaines :

Présentement, tous les services sont dotés d'un effectif adéquat en fonction de leurs capacités respectives (nombre de lits) et niveau d'activité.

4. Renforcement des capacités du personnel

Il existe un programme de formation continue du personnel ; des experts étrangers sont régulièrement présents à l'hôpital pour accompagner pour assurer la formation continue.

5. Motivation du personnel :

Une nouvelle formule de calcul des primes de performance a été mise en place. Elle a permis pour certains de multiplier par 6 voire par 10 la prime qu'ils percevaient au préalable.

CONCLUSION

La rénovation, l'extension et l'équipement de l'Hôpital National Donka ont été une très bonne initiative du gouvernement Guinéen. Cependant les travaux qui étaient prévus pour une durée contractuelle de vingt-quatre (24) mois ont duré sept (7) ans. Le retard des travaux et la mauvaise conservation du matériel ont eu un impact négatif sur la réouverture de l'Hôpital.

La mise en concession de l'hôpital avec la société **NETSEN Group** a permis d'améliorer les conditions de prise en charge des malades avec une satisfaction de la plupart des usagers interrogés.

Pour pérenniser ces acquis en matière de gouvernance, toutes les parties contractantes doivent respecter leurs engagements contractuels, assurer une maintenance préventive et curative des installations et la formation continue du personnel.

LA COMMISSION

